



Le poids du RIFSEEP au regard du projet de loi de finances 2017

Mme Girardin, ministre de la fonction publique ne cesse de le rappeler dans ses interventions sur le régime indemnitaire des fonctionnaires ; le RIFSEEP a vocation à remplacer la plupart des autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Cette volonté réaffirmée par le gouvernement devrait donc trouver forme dans le projet de loi de finances (PLF) 2017 !

Une première approche des différents projets annuels de performance (PAP) annexés au PLF permet de dissocier une augmentation réelle de 2,5 milliards d'euros de la masse salariale de l'Etat entre 2016 et 2017. Cet effort budgétaire concerne tout d'abord des mesures catégorielles gouvernementales phares comme le PPCR, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) des enseignants du primaire public et privé, diverses mesures en faveurs des personnels militaires, de l'administration pénitentiaire, de la police, etc...

A ces mesures, il convient de rajouter des crédits plus habituels liés au glissement vieillesse-technicité (changements de corps, de grade ou d'échelon) et à l'augmentation des effectifs (notamment enseignants).

Et le RIFSEEP dans cet ensemble représente moins de 50 millions d'euros, une goutte d'eau alors qu'il concerne dès à présent de nombreux fonctionnaires.

On peut donc légitimement se poser des questions sur la volonté gouvernementale de chercher à gommer les inégalités entre les différents corps et ministères. A l'heure de l'inter ministérialité, notamment avec le CIGEM des attachés pour la filière administrative, la convergence des régimes indemnitaires est une nécessité auquel il conviendrait de donner des crédits budgétaires conséquents. Il s'agit d'un préalable obligatoire pour accroître la mobilité au sein de la fonction publique d'Etat.

A&I-UNSA avait raison de s'opposer au RIFSEEP et a légitimement raison de demander l'égalité indemnitaire entre tous les corps et ministères.

Pantin, le 3 novembre 2016
Dominique CHASSAGNE